



République Française  
DEPARTEMENT : VOSGES  
CANTON : GERARDMER  
COMMUNE : **GÉRARDMER**

## *Arrêté*

N° \_\_\_\_ / \_\_\_\_

---

### **TARIFS MUNICIPAUX 2026-2027 – ACTIVACANCES ET ALSH**

Le Maire de la Ville de GERARDMER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2026 accordant une délégation pour la fixation des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Vu l'arrêté du Maire fixant les tarifs municipaux des activités de vacances du 20 mai 2025,

#### **ARRETE**

**Article 1.** : Les tarifs Gérômois s'appliquent aux personnes qui s'acquittent sur Gérardmer d'une taxe d'habitation (résidence principale ou secondaire) ou d'une taxe professionnelle et titulaires de la carte « Service Plus ». En l'absence de carte « Service Plus » le tarif normal/Non Gérômois sera appliqué.

**Article 2.** : Les tarifs normaux s'appliquent aux personnes non visées à l'article 1<sup>er</sup>.

**Article 3** : Les tarifs municipaux des activités de vacances et activités de loisirs sans hébergement (ALSH) les mercredis hors périodes de vacances, sont fixés à partir du 1<sup>er</sup> septembre comme ci-après :



**Tarifs des Activités de vacances et ALSH  
pour les 3/5 ans et les 6/17 ans**

Code Carte Service+	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée sans repas	Journée avec repas	Semaine sans repas	Semaine avec repas
<u>Tarifs Gérardmois:</u> Code A	3,80 €	6,90 €	7,50 €	9,15 €	30,00 €	38,45 €
Code B	4,40 €	8,75 €	8,90 €	10,55 €	35,00 €	42,35 €
Code C	5,05 €	10,40 €	10,10 €	12,10 €	40,15 €	48,55 €
Code D	5,70 €	11,75 €	11,50 €	14,35 €	45,15 €	57,80 €
Code E	6,30 €	12,90 €	12,75 €	16,25 €	50,25 €	64,95 €
<u>Tarifs extérieurs :</u> Codes A/B	8,50 €	15,35 €	15,60 €	22,70 €	61,60 €	91,00 €
Codes C/D/E	9,15 €	16,40 €	18,30 €	24,40 €	67,70 €	97,65 €

**Article 4 :** La Direction Générale des Services de la Mairie et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GÉRARDMER le 22 mai 2026

Le Maire,  
**Thomas GION**

Thomas GION  
2026.05.22 15:16:16 +0200  
Ref:11052496-16664901-1-D  
Signature numérique  
le Maire

Thomas GION